

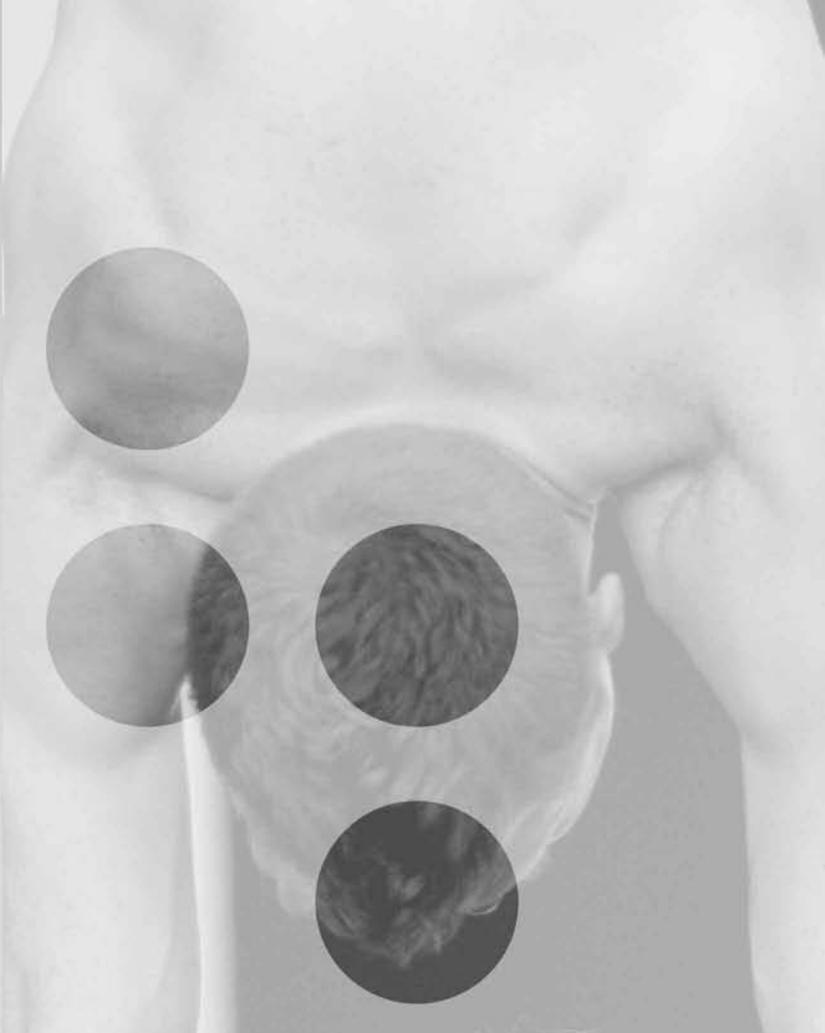


École nationale de cirque
8181, 2e Avenue Montréal, Québec, Canada H1Z 4N9
514 982-0859 / info@enc.qc.ca / ecolenationaledecirque.ca



ÉCOLE NATIONALE DE CIRQUE
MONTREAL

RAPPORT 2005 2006 ANNUEL
25 ANS



The Annual Report of the National Circus School is published in English as well.
To receive a copy, please contact us at 514 982-0859 or info@enc.qc.ca.



RAPPORT ²⁰⁰⁵₂₀₀₆ ANNUEL
25 ANS



RAPPORT ANNUEL 2006 de l'École nationale de cirque 25 ANS

Table des matières

- 5 Historique
- 6 Conseils d'administration et équipe de direction
- 7 Gouvernements et organismes associatifs
- 8 Message du président du conseil d'administration de l'École
- 9 Rapport du directeur général
- 12 Description sommaire des programmes offerts
- 13 Candidatures et admissions de 1999 à 2006
- 14 Promotion 2006 de la formation supérieure en arts du cirque
- 15 Promotion 2006 des instructeurs et formateurs en arts du cirque
- 16 Élèves et étudiants par programme de 1999 à 2006
- 17 États financiers vérifiés 2005-2006
- 30 Code d'éthique et de déontologie des administrateurs

Rapport de la Fondation de l'École nationale de cirque

- 34 Fondation de l'École nationale de cirque
- 35 Rapport du président du conseil d'administration de la Fondation
- 37 Campagne de financement 2002-2006
- 38 Donateurs de la campagne de financement 2002-2006
- 39 Donateurs de la soirée-bénéfice 2006
- 41 États financiers vérifiés 2005-2006 de la Fondation

Historique

L'École a 25 ans

L'École nationale de cirque a été fondée en 1981 par Guy Caron, comédien et artiste de cirque, et par Pierre Leclerc, gymnaste d'élite. À une époque où le Canada ne comptait pas de compagnie de cirque contemporain et où seules de rares écoles existaient en dehors de l'Europe de l'Est ou d'Asie, mettre sur pied un lieu de formation en arts du cirque représentait un défi de taille. Les premiers élèves et formateurs sont d'abord accueillis au Centre Immaculée-Conception, et très tôt, avant même les débuts du Cirque du Soleil, entreprise phare de son domaine d'activité, l'École est devenue une école nationale au rayonnement international.

Après s'être relogée dans l'ancienne Gare Dalhousie du Vieux-Montréal, l'École développe et raffine ses programmes de formation qui se voient désormais reconnus par les ministères de l'Éducation et de la Culture du Québec et par le Patrimoine canadien. L'École offre dès 1991 un programme de formation professionnelle de type arts-études de niveau secondaire et implante le programme d'études collégiales en arts du cirque en 1995. En 2003, l'École, devenue trop à l'étroit dans la Gare, élit domicile dans de nouveaux espaces conçus spécialement pour la formation professionnelle d'artistes de cirque, au cœur de Tohu, la Cité des arts du cirque, à Montréal. Elle y accueille davantage d'élèves et ce, dans de meilleures conditions et y offre de nouveaux

programmes dont les Attestations d'études collégiales pour instructeurs et formateurs en arts du cirque ainsi que divers services aux professionnels des arts du cirque.

Depuis sa fondation il y a 25 ans, l'École nationale de cirque a joué un rôle crucial en matière de développement des arts du cirque au pays et ailleurs dans le monde. C'est sa continuelle quête d'excellence qui lui permet de demeurer un des chefs de file mondial dans la formation professionnelle des artistes de cirque, en même temps qu'un lieu de recherche, de création, d'expérimentation, de réflexion sur les arts du cirque. Subventionnée par les gouvernements du Canada et du Québec, l'École est aussi appuyée par les professionnels et les entreprises du secteur des arts du cirque ainsi que la communauté des affaires en général.

L'École a formé près de trois cents artistes de cirque. Les élèves et les diplômés de l'École ont remporté plusieurs prix et distinctions lors de leurs participations à de prestigieux festivals dont ceux de Paris, Wuqiao en Chine et Tournai en Belgique. Précurseur du renouveau du cirque au Canada et en Amérique du Nord, l'École a contribué à l'émergence d'entreprises de cirque dont le Cirque du Soleil, le Cirque Éloïze et Les 7 doigts de la main.

ÉCOLE NATIONALE DE CIRQUE
MONTRÉAL

Conseils d'administration

École nationale de cirque

Président

Bruno Duguay
Vice-président, Chef du contentieux et Secrétaire
JTI-MACDONALD

Trésorier

Jacques Coté
Président-directeur général
SOCIÉTÉ DU HAVRE DE MONTRÉAL

Secrétaire

Jovette Demers
Directrice des Communications commerciales
IBM CANADA LTÉE

.....

Jocelyn L. Beaudoin, C.M.

Secrétaire adjoint, Représentant du Québec
BUREAU DU QUÉBEC À TORONTO

Marc Gagnon

Vice-président exécutif, Services corporatifs
CIRQUE DU SOLEIL

Marc Lalonde

Directeur général
ÉCOLE NATIONALE DE CIRQUE

Monique Lefebvre

Psychologue, Coaching exécutif et
Administratrice de sociétés
FONDATION HÉMA-QUÉBEC

Pierre Carrier

Représentant des formateurs
ÉCOLE NATIONALE DE CIRQUE

Patrick Legris

Représentant des parents, élèves du CES
ÉCOLE NATIONALE DE CIRQUE

Équipe de direction

Directeur général

Marc Lalonde

Directrice des études

Daniela Arendasova

Directeur de la création

Howard Richard

Fondation de l'École nationale de cirque

Président

David McAusland
Vice-président directeur, Développement
d'entreprise et chef des affaires juridiques
ALCAN

Vice-présidents

Lili de Grandpré
Associée principale
CENCEO CONSEIL

David A. Gilmour

Président
JIG-A-LOO WORLD

Trésorier

Luc Martin
Associé
SAMSON BÉLAIR/DELOITTE & TOUCHE

Secrétaire

Suzanne Durand
Directrice générale
FONDATION DE L'ÉCOLE NATIONALE DE CIRQUE

.....

Patrice Drouin

Administrateur de sociétés

Bruno Duguay

Vice-président, Chef du contentieux et Secrétaire
JTI-MACDONALD

Marc Lalonde

Directeur général
ÉCOLE NATIONALE DE CIRQUE

Robert C. Nadeau

Directeur général et associé
SPENCER STUART

André St-Jean

Enseignant
ÉCOLE NATIONALE DE CIRQUE

Pierre Vézina

Président et Chef de direction, Marketing et Ventes
VÉZINA DUFAULT

Directeur administratif

Yves Rocray

Directeur des communications

Christophe Rousseau

Directeur technique et de production

Martin Saintonge

Directrice générale de la Fondation

Suzanne Durand

Gouvernements et organismes associatifs

L'École nationale de cirque bénéficie du soutien financier du ministère de la Culture et des Communications du Québec dans le cadre du Programme d'aide au fonctionnement pour les organismes de formation supérieure en arts de même que du ministère du Patrimoine canadien dans le cadre du Programme national de formation dans le secteur des arts et du Programme de consolidation des arts et du patrimoine canadiens.

L'École est également agréée pour fins de subventions par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport du Québec.

L'École tient également à remercier la **Fondation de l'École nationale de cirque**.

L'École nationale de cirque est membre des organismes suivants:

- TOHU - La Cité des arts du cirque
- En Piste - Regroupement national des arts du cirque
- ADESAM - Association des écoles supérieures d'art de Montréal
- FÉDEC - Fédération Européenne des Écoles de Cirque
- FEPP - Fédération des établissements d'enseignement privés
- ACPO - Association des collèges privés du Québec



Message du président du conseil d'administration

Quelle bonne occasion que cette année qui marque le 25^e anniversaire de l'École nationale de cirque pour publier la première édition institutionnelle de son rapport annuel. C'est en effet en 1981 que les co-fondateurs de l'École, Pierre Leclerc et Guy Caron, initièrent l'une des premières écoles de cirque du monde occidental, devenue aujourd'hui l'une des réputées dans le monde entier.

L'année 2005-2006 coïncidait non seulement avec la fin du premier quart de siècle du cirque contemporain au Canada mais également avec l'aboutissement de plusieurs chantiers à l'École et le lancement de nouveaux projets.

Je présidais déjà le conseil d'administration de l'École lorsqu'en 2000 nous avons pris la décision de relocaliser l'École au cœur d'une Cité des arts du cirque qui n'existait pas encore. Ce projet s'appuyait sur des besoins très bien circonscrits, eux-mêmes fondés sur des perspectives de développement cohérentes et réalistes. Si bien que je ne suis pas surpris du constat que nous pouvons faire aujourd'hui, c'est-à-dire un registre de programmes élargi, une clientèle qui a plus que doublé, une cohorte de diplômés record et un niveau de demande d'admissions inégalé, bref des promesses de développement tenues.

Si l'École a contribué à l'incubation et au développement des principales compagnies de cirque au pays, je ne peux rester indifférent à l'impact continu de cette école sur l'évolution du cirque qui se pratique ici. J'ai pu assister récemment à la première du nouveau spectacle du collectif montréalais Les 7 doigts de la main. J'ai été moi aussi tout simplement ravi, pour ne pas dire happé, par la performance de leurs 5 nouveaux artistes tous fraîchement diplômés de l'École. Existe-t-il ailleurs dans le monde un autre quintet d'artistes de cirque si complets et époustouflants que ces jeunes acrobates de Traces?

L'année 2005-2006 a été la première année d'un quadriennat faisant l'objet d'un plan stratégique adopté par le conseil d'administration. Pour la première fois, le plus important partenaire public de l'École, le ministère de la Culture et des Communications du Québec, s'engageait envers celle-ci dans le cadre d'une entente triennale. Malheureusement, le ministère du Patrimoine canadien, partenaire de l'École depuis 15 ans, a préféré reporter, après la réévaluation de son Programme national de formation dans le secteur des arts, son engagement dans des ententes de subvention pluriannuelle avec les écoles supérieures d'art. Ceci n'a bien sûr rien à voir avec la performance de l'École, surtout que le dernier rapport d'appréciation indépendant commandé par le ministère, tout comme le précédent en 2003, célèbre clairement l'excellence de la formation de l'École nationale de cirque. Il en est de même du rapport de la Commission

d'évaluation de l'enseignement collégial qui ciblait pour la première fois le programme de DEC de l'École et dont les conclusions sont sans équivoque sur la pertinence, la cohérence et l'efficacité du programme ainsi que sa gestion.

Heureusement, l'École a réussi avec succès le virage de la collecte de fonds privés grâce aux efforts de tous les administrateurs et particulièrement ceux de la Fondation de l'École nationale de cirque que préside David McAusland. Grâce à lui et à ses collaborateurs bénévoles que je remercie vivement, la Fondation de l'École a déjà comblé les besoins de fonds de la construction du nouvel édifice et pourra désormais soutenir davantage les projets de développement de l'École.

L'équilibre financier et la pérennité du financement ont toujours été des préoccupations normales du conseil d'administration. À cet égard, les résultats financiers de l'École et de la Fondation témoignent d'une gestion prudente et saine. Le conseil s'assure également du respect des orientations qu'il a adoptées et du suivi régulier du plan d'action qui en résulte. Le lecteur de ce rapport constatera que l'École s'est développée considérablement au cours des dernières années et que les résultats sont probants.

Il faut remercier la disponibilité, la générosité et la rigueur des membres du conseil d'administration de l'École, et particulièrement les membres du comité exécutif et du comité de construction qui ont parfaitement soutenu la direction de l'École dans le cadre du plus gros projet de son histoire, la construction de son nouvel édifice.

Je profite de ce rapport annuel, tel que l'exige la Loi sur le conseil exécutif à l'endroit des collèges privés agréés aux fins de subventions, pour certifier que le conseil d'administration n'a constaté aucune situation réelle ou apparente de conflit d'intérêt dans laquelle un de ses membres se serait placé au cours de l'exercice 2005-2006, pas plus qu'au cours de tout autre exercice précédent.

Bruno Duguay



Rapport du directeur général

Bien campée dans ses nouveaux espaces au cœur de Tohu, la Cité des arts du cirque, depuis novembre 2003, l'École nationale de cirque peut et doit regarder son histoire avec fierté. L'année 2005-2006 vient en effet poser le jalon du premier quart de siècle d'une école d'art sans nulle autre pareille au Québec, au Canada et dans le monde entier. Mais avant de souligner même modestement un anniversaire aussi rare dans le très jeune monde des écoles de cirque, il sied avant tout de prendre la mesure du dernier droit parcouru. Bien que l'exercice d'un rapport annuel institutionnel couvre habituellement la période du dernier exercice financier, permettons-nous tout de même, dans le contexte de la première édition d'un tel rapport, de porter le regard au-delà d'une période définie à des fins comptables.

Alors que la Gare Dalhousie, où logeait l'École, était à pleine capacité, la clientèle de l'École atteignait 52 élèves et étudiants. Depuis le nombre total d'élèves et d'étudiants inscrits dans les programmes de formation professionnelle de l'École a plus que doublé pour atteindre en 2005-2006 le total de 118. Bien que cela corresponde à l'un des objectifs de la relocalisation de l'École, cette croissance de la clientèle ne résulte pas seulement d'une augmentation proportionnelle de la capacité physique. Elle est le résultat d'un autre vaste chantier, celui du développement du registre des programmes de l'École dans la perspective de l'étendue du continuum de formation des artistes de cirque et de l'ajout du volet de la formation des instructeurs et des formateurs. Le nombre de programmes de formation professionnelle, jadis limité aux programmes secondaires (CES) et collégial (DEC-DEE), a ainsi triplé au cours du dernier septennat.

L'ajout en 2000, en amont de la formation professionnelle, d'un véritable programme préparatoire à la formation supérieure (PFS) accessible aux jeunes de 9 ans et plus fréquentant une autre école primaire ou secondaire a été la première étape de la rénovation du cursus de l'École. Ce nouveau programme voulait améliorer la préparation physique, acrobatique et artistique des jeunes aspirants à la formation professionnelle qui provenaient d'écoles de loisirs ou de la pratique sportive. Contrairement à un programme de type arts-études, le PFS est parascolaire et, en ce sens, lui est complémentaire. En effet, pour un jeune de 9 à 17 ans, ou pour ses parents, la décision de s'engager à temps complet dans une formation professionnelle aussi peu conventionnelle que les arts du cirque ne va pas encore de soi. L'histoire nous enseigne que la stratégie était la bonne car le programme forme depuis 2 ans une proportion significative des candidats canadiens admis aux programmes de CES et de DEC, près de 27 %. Finalement, ce programme, reconnu par le ministère de la Culture et des Communications, est devenu le programme de référence en matière de formation préparatoire.

Jadis offert en partenariat avec une commission scolaire de la région montréalaise, le programme CES est depuis l'an 2000 offert intégralement par l'École qui est titulaire en propre du permis d'enseignement secondaire du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport. Cela fait de notre établissement l'une des rares

écoles d'art au pays à offrir intégralement et de manière autonome la formation secondaire de même que la formation collégiale. De la petite classe de moins de 10 élèves de 5 différents niveaux confinée au sous-sol de la Gare Dalhousie, le programme CES est passé à près d'une vingtaine d'élèves divisés en deux classes beaucoup plus homogènes, encadrées par deux enseignants à temps complet. La formation générale scolaire a intégré harmonieusement les objectifs de la réforme québécoise de la formation des jeunes. La réussite scolaire le prouve bien, car le taux de réussite des examens ministériels des 5 dernières années est de 98,5 % et le taux de promotion scolaire est de 100 % pour la même période. La formation spécifique est désormais mieux structurée en fonction des exigences du programme de DEC dans la perspective d'une formation plus graduelle et plus longue.

Le programme de DEC implanté depuis 1995 n'a pas échappé à cet élan de rénovation. L'École a, en effet, profité du grand chantier ministériel québécois de la traduction des programmes collégiaux en standards et compétences pour réviser le programme de DEC en arts du cirque en profondeur afin de tenir compte de la réalité et des tendances lourdes de la pratique professionnelle des artistes de cirque mais aussi, afin de voir reconnues par le ministère de l'Éducation, du Sport et du Loisir des activités d'apprentissage hors programme, déjà implantées. Le nouveau programme de DEC dont l'intensité a augmenté de 10 % en est à sa deuxième année d'implantation.

Parmi les changements majeurs apportés aux formations depuis 1999, notons l'ajout au calendrier de 2 mois supplémentaires de formation pour les étudiants de première année collégiale et d'un mois pour les autres étudiants collégiaux et les élèves du CES. De même le nombre d'activités de création a été augmenté dans tous les programmes, tout autant que la diversité des esthétiques et des approches artistiques auxquelles les élèves et étudiants sont maintenant confrontés. Cette évolution graduelle des programmes et la rigueur de l'équipe pédagogique dans l'évaluation des apprentissages ont permis aussi de relever les standards de réussite et de diplomation des étudiants en formation collégiale. On constate chez les diplômés une plus grande maîtrise de leurs disciplines de spécialité et un approfondissement de leur polyvalence et de leurs habiletés de création et d'interprétation.

En aval des programmes de niveau collégial, l'École a fait l'expérience en 2004 d'un complément de formation sous la forme d'une expérience d'insertion professionnelle pour les jeunes diplômés. Ce projet pilote a mené à la création pour l'été 2006 du programme d'Atelier de recherche et de création pour diplômés, une expérience intensive de création dirigée par un metteur en piste qui met en valeur le registre complet des compétences artistiques d'un groupe de diplômés sélectionnés. Au terme du programme, le résultat de la création, une œuvre encore en chantier, est présenté devant un public de professionnels avisés.

Le continuum de formation des artistes de cirque de l'École est désormais l'un des plus longs et complets qui existent. Elle est en effet la seule école de cirque en Occident à avoir étendu le continuum de la formation professionnelle, de la formation préparatoire des jeunes à la formation supérieure et même jusqu'à l'insertion professionnelle des diplômés.

Le jeune artiste de cirque complète désormais entièrement et avec succès le programme de formation avant de quitter l'École pour la vraie vie. Riche de plusieurs expériences de création et d'interprétation sur scène comme sur piste, il s'insère encore plus tôt dans sa nouvelle vie professionnelle, en quelques mois à peine selon un taux de placement moyen de plus 95 %.

En 2005-2006, l'École a fait l'objet de deux évaluations par divers experts indépendants mandatés par le ministère du Patrimoine canadien et par la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial du Québec (CEEC). Ces évaluations sont on ne peut plus favorables et confortent notre équipe pédagogique dans la direction qu'elle poursuit. Le rapport publié par la CEEC et bientôt accessible sur son site Internet (www.ceec.gouv.qc.ca) ne tarie pas d'éloges, comme en témoignent ces extraits.

« La Commission signale le souci de l'École d'offrir une formation qui répond à la fois aux besoins des élèves et à ceux du milieu professionnel; cette préoccupation fait consensus chez les intervenants et elle est source d'initiatives qui améliorent le programme. La Commission souligne également la qualité de la démarche pédagogique et des méthodes d'enseignement, de même que l'encadrement personnalisé dont jouissent les élèves. De plus, ceux-ci bénéficient d'installations de très haute qualité. Enfin, le processus de sélection des candidats et le soutien accordé aux nouveaux élèves contribuent à l'efficacité du programme, démontrée par de bons taux de diplomation et par la réussite d'une épreuve synthèse qui intègre bien les aspects essentiels du programme. (...) L'École bénéficie de ressources humaines de qualité; le personnel est qualifié et dévoué. (...) La Commission a constaté une concertation exceptionnelle au sein du programme. Elle considère que la gestion du programme est de grande qualité et elle souligne le dévouement de la directrice pédagogique à cet égard. »

Quant au rapport de l'appréciateur mandaté par le ministère du Patrimoine canadien, Boris Verkhovsky, directeur de la formation et entraîneur chef principal au Cirque du Soleil, il conclut son rapport comme ceci :

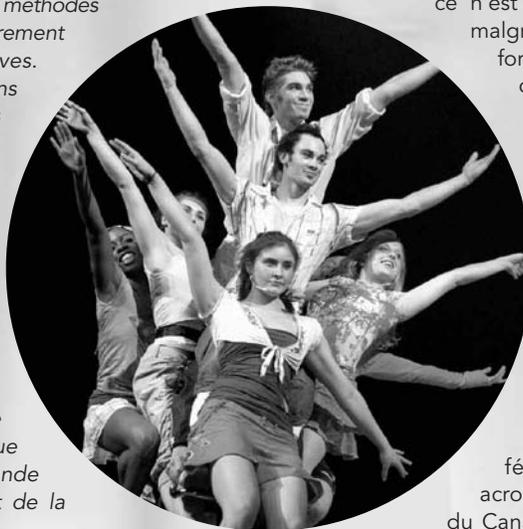
« C'est vraiment un programme unique au Canada et qui agit comme un chef de file inspirant plusieurs organismes au Québec, en Ontario et en Colombie-Britannique. De ce point de vue, l'École est aussi très bien positionnée internationalement. (...) La communauté internationale respecte grandement la qualité de la direction

artistique de l'École qui a développé des programmes et obtenu des résultats impressionnants comme l'ont démontré ses étudiants lors de nombreux festivals internationaux. Sur la base de la qualité de la direction, des équipements et des programmes offerts, il est juste et raisonnable d'affirmer que l'École nationale de cirque se classe parmi les meilleures institutions du genre dans le monde. »

Le développement du registre des programmes ne s'est pas limité à la formation des artistes. Il s'est aussi élargi selon un axe complémentaire, celui de la formation des enseignants en arts du cirque, avec les programmes d'attestation d'études collégiales (AEC) d'instructeurs et de formateurs en arts du cirque, programmes lancés il y a déjà 3 ans. C'est afin de contrer la faiblesse de l'offre de services de loisirs en arts du cirque au Canada, secteur essentiel au développement d'un large bassin de recrutement de candidats à la formation préparatoire et supérieure, que l'École s'est attaquée à la formation de ces professionnels. Les diplômés de ces programmes peuvent désormais initier les jeunes aux arts du cirque dans un contexte de loisirs ou d'éducation physique et artistique, intervenir auprès des jeunes à risque ou en difficulté par le biais des arts du cirque ou encore s'investir dans la formation préparatoire des jeunes qui souhaitent devenir artistes de cirque. Ces nouveaux programmes sont de réelles innovations et sont déjà aussi des références mondiales dans leur discipline.

Si l'École recrute un plus grand nombre d'élèves et d'étudiants selon des critères d'admission plus élevés qu'auparavant, ce n'est pas sans créativité ni efforts. En effet, malgré une infrastructure d'initiation et de formation préparatoire en arts du cirque peu développée au pays, l'École fait preuve sur le territoire canadien d'un volume de recrutement proportionnellement bien supérieur à ceux des meilleures écoles supérieures européennes dans leurs pays. La qualité et le volume de recrutement de la clientèle étrangère n'est pas en reste, l'École attirant une grande proportion des meilleurs candidats à la formation supérieure des écoles préparatoires d'Europe de l'Ouest et des Amériques.

Il faut bien sûr saluer l'ouverture des fédérations sportives de disciplines acrobatiques et les écoles de cirque de loisirs du Canada, de même que les écoles de cirque préparatoires de Verdun et de Québec qui facilitent la promotion de nos programmes auprès de leurs clientèles. L'École doit aussi remercier les écoles de cirque qui l'ont accueillie dans ses tournées d'auditions au Canada, Cirkids de Vancouver, Velocity Werks de Calgary, Toronto School of Circus Arts et Atlantic Cirque. Leur complicité a fait en sorte qu'aujourd'hui plus de 30 % des nouveaux étudiants canadiens de niveau collégial proviennent de l'extérieur du Québec, une statistique impensable il y a peine 5 ans.



D'une cohorte de 9 artistes de cirque professionnels en 2000, la contribution de l'École au secteur des arts du cirque est passée en juin 2006 à 28 jeunes professionnels dont 17 artistes de cirque, 8 instructeurs et 3 formateurs en arts du cirque. Indirectement, l'École participe aussi au développement d'autres ressources humaines clés pour le secteur des arts du cirque : les concepteurs et metteurs en scène du cirque. Ainsi, dans le cadre de ses programmes existants, l'École multiplie désormais les mandats de création qu'elle confie à des artistes de cirque confirmés et à des chorégraphes ou metteurs en scène de théâtre : 13 mandats à 11 artistes différents en 2005-2006.

Le développement des programmes et l'augmentation des clientèles n'auraient pas été possibles sans une augmentation radicale de la capacité physique de formation de l'École. Le projet de relocaliser l'École au cœur de la Cité des arts du cirque était d'ailleurs fondé sur une augmentation des superficies de l'École d'environ 300 %. Près de 3 ans après le déménagement de l'École, nous pouvons confirmer une fois de plus l'efficacité et la qualité des espaces d'une superficie de 7200 mètres carrés. Le pari de la firme Lapointe Magne et associés d'une architecture verticale pour une école de cirque était audacieux, il l'était d'autant plus qu'à l'époque du concours d'architecture il n'y avait encore aucune école de cirque construite de toutes pièces. Nous pouvons nous féliciter d'avoir non seulement respecté le programme architectural mais aussi le budget, puisque les coûts de réalisation n'ont dépassé que de 1 % les prévisions et ce, malgré une inflation des coûts de construction bien supérieure pendant la durée du chantier.

Si, au cours de la période de croissance rapide des dernières années, la situation financière est toujours demeurée aussi saine que les états financiers vérifiés l'affichent dans ce rapport, nous le devons entre autres à une gestion rigoureuse et prudente de notre équipe administrative. Mais pour que le budget de l'École, d'environ 2M \$ qu'il était en 1999-2000, passe à près de 4M \$ en 2005-2006, il a fallu un soutien accru du ministère de la Culture et des Communications du Québec et du ministère du Patrimoine canadien qui ont, tous deux, su reconnaître au bon moment les besoins de l'École et lui assurer une aide croissante. Heureusement, le statut de collège privé accordé en 1995 par le ministère de l'Éducation du Québec et son agrément pour fins de subvention assure toujours l'École d'un financement fiable qui tient compte de la croissance des clientèles inscrites aux programmes de CES et de DEC. Finalement, soulignons le soutien indéfectible et croissant de la Fondation de l'École nationale de cirque qui sollicite, recueille et administre les contributions de tant de personnes, d'entreprises et de fondations.

Si aujourd'hui, l'École nationale de cirque est plus que jamais un des chefs de file de la formation des artistes de cirque dans le monde, alors qu'il y a 25 ans, il n'y avait pas de grande école de cirque ailleurs qu'en Europe de l'Est ou en Asie, c'est que la vision des fondateurs de l'École était pertinente, que la philosophie sur laquelle l'École s'appuie encore aujourd'hui était porteuse et que les valeurs épousées par ceux et celles qui ont fait et font encore grandir cette école sont les bonnes. Surtout, nous le devons à des personnes, enseignants et enseignantes attentifs, solidaires et exigeants et employés des services administratif, technique et de soutien pédagogique, tous résolument motivés par la raison d'être de l'École et orientés vers le service aux élèves et étudiants. Ces personnes peuvent être fières des réalisations de l'École tout

comme les membres de l'équipe de direction, mes proches collaborateurs, qui y sont pleinement dévoués et que je félicite chaleureusement.

Cela est heureux, car il y a encore beaucoup à faire, pour ne citer que quelques défis : rendre accessible les études secondaires à l'École aux jeunes de toutes les régions du Québec et du Canada nécessitera notamment un service de résidence intégré; mieux soutenir le développement de l'initiation des jeunes aux arts du cirque demandera plus que des instructeurs; contribuer davantage à la discipline ne signifie pas seulement former des interprètes créatifs, mais exigera également de former les concepteurs du cirque de demain.

Et puis pour assurer la pérennité de l'excellence, il faudra garder toujours en chantier et ne pas s'en satisfaire. Seulement cela pourrait nous occuper pour 25 autres années.



Marc Lalonde

Description sommaire des programmes offerts

Préparation à la formation supérieure PFS

Premier niveau de formation professionnelle, ce programme parascolaire accueille les élèves de 9 ans et plus ; il les prépare à une formation supérieure en arts du cirque pendant qu'ils poursuivent leurs études primaires ou secondaires dans un autre établissement.

Cirque-études secondaires CES

Ce programme de type arts-études est offert de la 1^{re} à la 5^e année du secondaire et combine l'enseignement des matières scolaires obligatoires du régime pédagogique secondaire du Québec et la formation professionnelle en arts du cirque. Il mène à l'obtention d'un diplôme d'études secondaires (DES) décerné par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport du Québec. L'élève en secondaire V profitera de cette dernière année pour se préparer au concours d'entrée du programme de niveau collégial (DEC).

Diplôme d'études collégiales en arts du cirque DEC (560.D0)

Ce programme de formation supérieure et terminale en arts du cirque est d'une durée de trois ans et prépare directement à la pratique professionnelle. Destiné aux élèves ayant complété leurs études secondaires, le programme combine la formation spécifique aux arts du cirque et de la scène à la formation générale collégiale. Les études mènent à l'obtention du diplôme d'études collégiales décerné par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport du Québec.

Diplôme d'études de l'École DEE

Destiné exclusivement aux élèves internationaux ayant complété leurs études secondaires, ce programme de formation supérieure en arts du cirque est d'une durée de trois ans. Les études mènent à l'obtention du diplôme d'études de l'École et préparent directement à la pratique professionnelle.

Atelier de recherche et de création des diplômés

En complément à sa formation supérieure, l'École offre à ses jeunes diplômés de participer à un stage d'insertion professionnelle. L'objectif de l'Atelier est de faire vivre à un collectif de jeunes artistes l'expérience complète de la création d'une œuvre de cirque contemporain sous la direction d'un concepteur et metteur en scène.

Formation d'instructeur (NRC.08) et de formateur (NRC.09) AEC

Les programmes de formation d'instructeur et de formateur en arts du cirque visent à former les professionnels de l'enseignement des arts du cirque afin de soutenir le développement de l'offre de services d'initiation et de formation en arts du cirque de qualité et sécuritaires. Ces formations sont sanctionnées par des attestations d'études collégiales (AEC) reconnues par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport du Québec.



Candidatures et admissions de 1999 à 2006

	1999-2000		2000-2001		2001-2002		2002-2003		2003-2004		2004-2005		2005-2006		2006-2007	
	Cand.	Admis														
Préparation à la formation supérieure - PFS			30	8	26	7	27	10	34	12	61	10	48	7	54	9
Cirque-études secondaires - CES	13	4		4		1		6		3		4		8		7
Diplômes d'études collégiales ou supérieures - DEC-DEE	84	20	67	16	79	20	128	25	113	24	121	26	129	25	157	28
Atelier de recherche et de création des diplômés															8	8
Attestation d'études collégiales Instructeur - AEC											13	13	9	9	5	5
Attestation d'études collégiales Formateur - AEC											6	6	6	6	8	8
Total		97		97		105		155		147		201		192		232



Promotion 2006 de la formation supérieure en arts du cirque

Kevin O'Connor, corde lisse



Kristina Dniprenko, roue allemande



Céline Jean, Martin Laliberté
main à main



Marie-Andrée Lemaire, clowne



Kaleen McKeeman, sangles aériennes



David Bernbaum, jonglerie



Marie-Ève Dicaire, équilibre



Simon Renaud, corde volante



Virginie Le Flaouter, tissu ballant



Terry Crane, corde lisse



Loïc Quesnel, bicyclette acrobatique



Tanya Burka, cerceau aérien



Corine Turcotte-Latreille, Jacob Skeffington
main à main

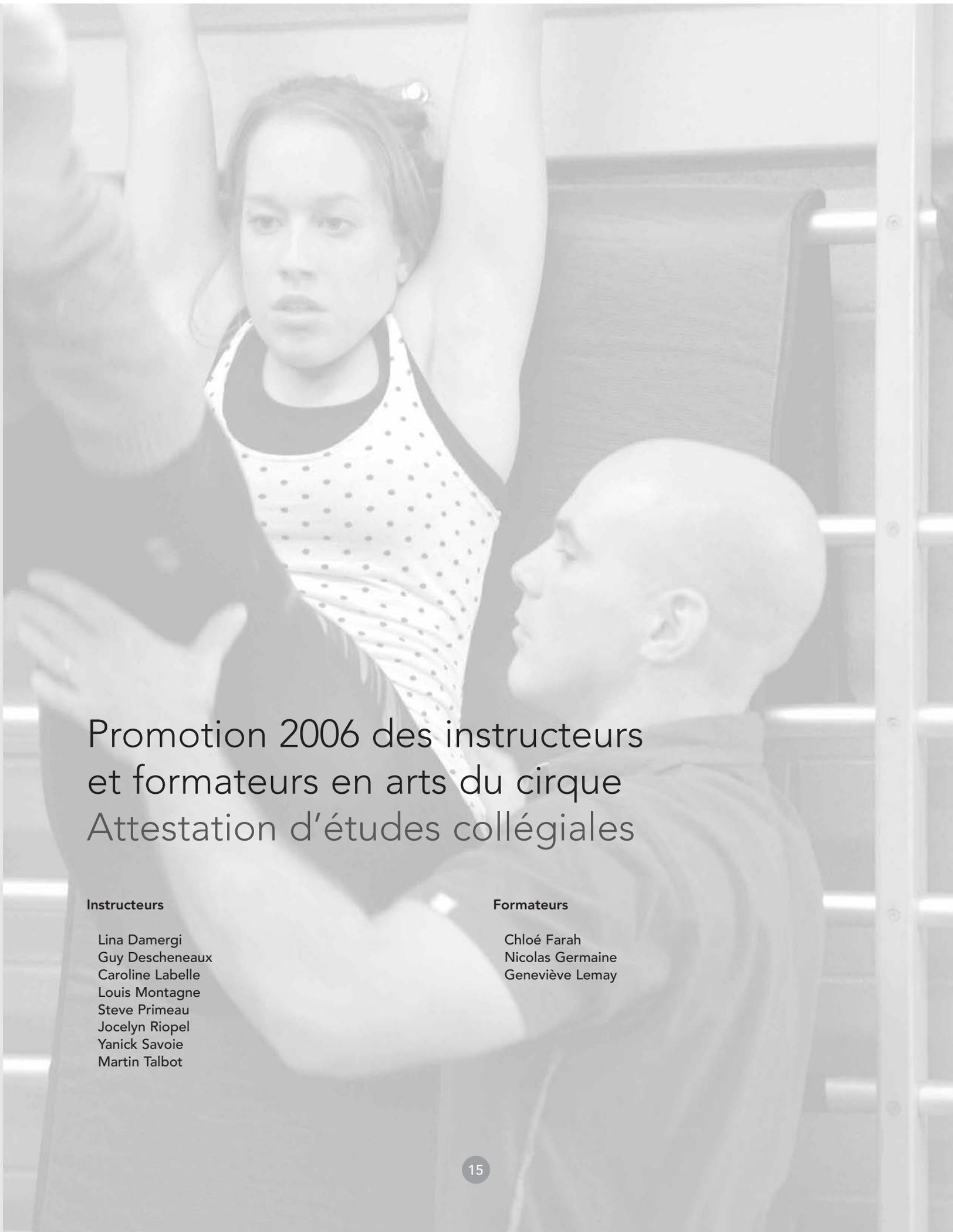


Fernando Dudka, équilibre



François Gravel, trapèze danse





Promotion 2006 des instructeurs et formateurs en arts du cirque Attestation d'études collégiales

Instructeurs

Lina Damergi
Guy Descheneaux
Caroline Labelle
Louis Montagne
Steve Primeau
Jocelyn Riopel
Yanick Savoie
Martin Talbot

Formateurs

Chloé Farah
Nicolas Germaine
Geneviève Lemay

Élèves et étudiants par programme de 1999 à 2006

	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004	2004-2005	2005-2006	2006-2007
Préparation à la formation supérieure - PFS		15	14	14	16	16	16	18
Cirque-études secondaires - CES	8	10	8	10	10	10	16	18
Diplômes d'études collégiales ou supérieures - DEC-DEE	50	54	54	60	62	61	60	62
Atelier de recherche et de création des diplômés								7
Attestation d'études collégiales Instructeur - AEC NCR						13	9	5
Attestation d'études collégiales Formateur - AEC NCR						6	6	8
Total	58	79	76	84	88	106	107	118

États financiers de

**ÉCOLE NATIONALE
DE CIRQUE**

30 juin 2006

ÉCOLE NATIONALE DE CIRQUE

Table des matières

Rapport des vérificateurs	1
État des résultats	2
État de l'évolution des actifs nets.....	3
Bilan.....	4
État des flux de trésorerie	5
Notes complémentaires.....	6-10
Subventions et contributions	Annexe

Rapport des vérificateurs

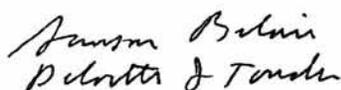
Aux membres du Conseil d'administration de
École nationale de cirque

Nous avons vérifié le bilan de l'École nationale de cirque au 30 juin 2006 et les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. Ces états financiers sont préparés afin de se conformer aux ententes entre l'École, le ministère du Patrimoine canadien et le ministère de la Culture et des Communications du Québec et afin de satisfaire au besoin de son institution financière et de la Fondation de l'École nationale de cirque. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'École. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'École ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les règles comptables décrites dans la note 2.

Ces états financiers, qui n'ont pas été établis et qui n'avaient pas à être établis, selon les principes comptables généralement reconnus du Canada mais selon les règles comptables décrites dans le Manuel de normalisation de la comptabilité des établissements d'enseignement du Québec, sont fournis uniquement à titre d'information et pour être utilisés par les administrateurs, le ministère du Patrimoine canadien, le ministère de la Culture et des Communications du Québec, l'institution financière et la Fondation de l'École nationale de cirque. Ces états financiers ne sont pas destinés à être utilisés, et ne doivent pas l'être, par des personnes autres que les utilisateurs déterminés, ni à aucune autre fin que la ou les fins auxquelles ils ont été établis.


Deloitte & Touche S.E.N.C.R.L.

Comptables agréés

Le 24 août 2006

ÉCOLE NATIONALE DE CIRQUE

État des résultats

de l'exercice terminé le 30 juin 2006

	2006	2005
	\$	\$
Revenus		
Subventions et contributions - annexe	2 675 370	2 453 267
Frais de scolarité	412 690	346 560
Contrat de service de formation	38 483	20 465
Location de locaux et équipements	360 996	376 024
Spectacles	137 160	220 545
Intérêts	10 940	12 264
Dons de la Fondation de l'École nationale de cirque (excluant un don de 363 000 \$ affecté au projet de construction du nouveau bâtiment (note 5))	175 000	160 000
Autres	50 899	29 267
	3 861 538	3 618 392
Dépenses		
Salaires et honoraires	2 539 735	2 384 203
Charges sociales	276 797	252 741
Déplacements, communications et informations	221 370	177 603
Services professionnels	195 449	150 997
Services contractuels	144 629	150 330
Entretien de l'équipement et immeuble	29 679	38 164
Fournitures et approvisionnements	309 029	306 756
Immobilisations à même les revenus	48 998	267 511
Location d'équipements	17 327	45 778
Assurances et permis	45 600	36 771
Créances douteuses	325	1 971
Frais financiers	30 896	27 904
	3 859 834	3 840 729
Excédent des revenus sur les dépenses (dépenses sur les revenus)	1 704	(222 337)

ÉCOLE NATIONALE DE CIRQUE

État de l'évolution des actifs nets

de l'exercice terminé le 30 juin 2006

	2006			2005	
	Investis en immobilisations	Affectés (note 11)	Non affectés	Total	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au début	587 256	300 000	(214 744)	672 512	659 439
Sommes reçus au cours de l'exercice pour le remboursement de dépenses de construction d'exercices antérieurs (note 5)	(270 037)	-	270 037	-	-
Excédent des revenus sur les dépenses (dépenses sur les revenus)	-	-	1 704	1 704	(222 337)
Investissement en immobilisations à même les revenus	48 998	-	-	48 998	267 511
Transfert à la fondation (note 9)	-	(150 000)	-	(150 000)	-
Amortissement des immobilisations	(32 242)	-	-	(32 242)	(32 101)
Solde à la fin	333 975	150 000	56 997	540 972	672 512

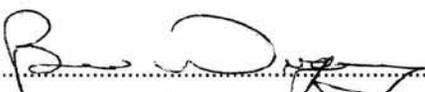
ÉCOLE NATIONALE DE CIRQUE

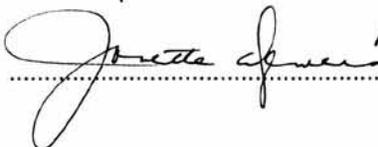
Bilan

au 30 juin 2006

	2006	2005
	\$	\$
Actif		
À court terme		
Encaisse	7 708	307 201
Dépôt à terme, portant intérêts à un taux de 3,2 %, échéant en mars 2007	174 125	-
Débiteurs (note 3)	714 749	622 231
Subventions à recevoir (note 4)	64 000	94 825
Frais payés d'avance	53 233	47 285
	1 013 815	1 071 542
Immobilisations (note 5)	333 975	587 256
	1 347 790	1 658 798
Passif		
À court terme		
Emprunt bancaire (note 6)	402 061	652 061
Créditeurs et charges à payer	320 693	295 535
Subventions reportées (note 7)	22 405	-
Revenus reportés	61 659	38 690
	806 818	986 286
Actifs nets		
Actifs nets investis en immobilisations	333 975	587 256
Actifs nets affectés (note 9)	150 000	300 000
Actifs nets non affectés	56 997	(214 744)
	540 972	672 512
	1 347 790	1 658 798

Au nom du conseil


....., administrateur


....., administrateur

ÉCOLE NATIONALE DE CIRQUE

État des flux de trésorerie

de l'exercice terminé le 30 juin 2006

	2006	2005
	\$	\$
Activités d'exploitation		
Excédent des revenus sur les dépenses (dépenses sur les revenus)	1 704	(222 337)
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement d'exploitation	(247 109)	320 928
	(247 405)	98 591
Activités de financement		
Dons de la Fondation de l'École nationale de cirque affectés au projet de construction	363 000	880 000
Transfert à la Fondation de l'École nationale de cirque	(150 000)	-
	213 000	880 000
Activités d'investissement		
Acquisition d'un dépôt à terme	(174 125)	-
Encaissement du dépôt à terme	-	52 141
Acquisition d'immobilisations	(92 963)	(880 000)
	(267 088)	(827 859)
(Diminution) accroissement de la trésorerie	(299 493)	150 732
Encaisse au début	307 201	156 469
Encaisse à la fin	7 708	307 201

ÉCOLE NATIONALE DE CIRQUE

Notes complémentaires

de l'exercice terminé le 30 juin 2006

1. Description de l'École

L'École, sans but lucratif, est constituée selon la troisième partie de la *Loi sur les compagnies* du Québec et est considérée comme organisme de charité au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. L'École a comme but l'enseignement spécialisé dans le milieu du cirque à une clientèle âgée de 9 à 30 ans.

2. Règles comptables

Les états financiers ont été établis selon les principes comptables généralement reconnus pour les établissements qui sont décrits dans le Manuel de normalisation de la comptabilité des établissements d'enseignement du Québec.

Les règles comptables utilisées qui s'écartent sensiblement des principes comptables généralement reconnus du Canada concernent les immobilisations et les remboursements de capital de la dette à long terme :

- i) Les terrains et bâtiments sont présentés à la valeur de leur évaluation municipale uniformisée. Les bâtiments ne sont pas amortis. Au 30 juin 2006, l'évaluation municipale du bâtiment n'a pas été reçue. Celui-ci est donc évalué au coût.
- ii) Les immobilisations, comptabilisées au coût, sont imputées comme charges aux opérations. Ces éléments de l'actif sont présentés au bilan selon leur coût. L'ajustement de la valeur de ces éléments au bilan est fait suivant une méthode de déclassement du solde cumulé en date du bilan à un taux constant de 20 %. Ce taux est un indice composé qui tient compte des dispositions, désuétudes, bris, pertes ou vols que peuvent subir ces éléments d'actif.
- iii) L'amortissement de ces éléments est imputé aux actifs nets investis en immobilisations.

Constataion des produits

L'École applique la méthode du report pour comptabiliser les apports tels que les subventions. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les frais d'inscription et droits de scolarité sont enregistrés au cours de l'exercice financier auquel ils se rapportent.

Les spectacles, festivals et événements spéciaux sont constatés à titre de produits lorsque les événements ont lieu.

ÉCOLE NATIONALE DE CIRQUE

Notes complémentaires

de l'exercice terminé le 30 juin 2006

2. Règles comptables (suite)

Dépréciation d'actifs à long terme

Les actifs à long terme sont soumis à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est constatée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur constatée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

Utilisation d'estimations

Dans le cadre de la préparation des états financiers, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, la direction doit établir des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants des produits d'exploitation et des charges constatés au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient varier par rapport à ces estimations.

3. Débiteurs

	2006	2005
	\$	\$
Intérêts courus	1 740	-
Don à recevoir de la Fondation de l'École nationale de cirque	538 000	490 000
Débiteurs – Fondation de l'École nationale de cirque	2 922	2 646
Débiteurs	141 688	101 789
Taxes	30 399	27 796
	<u>714 749</u>	<u>622 231</u>

4. Subventions à recevoir

	2006	2005
	\$	\$
Solde au début	94 825	128 149
Revenus de l'exercice	2 675 370	2 453 267
Encaissements	(2 706 195)	(2 486 591)
Solde à la fin	<u>64 000</u>	<u>94 825</u>

ÉCOLE NATIONALE DE CIRQUE

Notes complémentaires

de l'exercice terminé le 30 juin 2006

5. Immobilisations

	2006			2005
	Coût	Amortis- sement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Immeuble	21 240 903	-	21 240 903	21 147 939
Mobilier de bureau	53 447	34 638	18 809	16 353
Équipements d'enseignement	494 643	370 040	124 603	132 013
Équipements de spectacle	6 710	6 553	157	196
Équipements informatiques	240 888	192 217	48 671	55 837
Aménagement intérieur	1 724	753	971	1 214
Équipements audiovisuels	119 649	110 299	9 350	10 194
Appareils et outils	30 235	20 092	10 143	5 045
Équipements intégrés	36 200	1 654	34 546	9 643
Chapiteau	149 667	149 667	-	-
	22 374 066	885 913	21 488 153	21 378 434
Moins :				
Subvention gouvernementale (ministère de la Culture et des Communications du Québec)	(18 000 000)	-	(18 000 000)	(18 000 000)
Intérêts capitalisés	(1 524 028)	-	(1 524 028)	(1 524 028)
Revenus de soumission	(12 150)	-	(12 150)	(12 150)
Dons de la Fondation de l'École nationale de cirque	(1 618 000)	-	(1 618 000) *	(1 255 000)
	1 219 888	885 913	333 975	587 256

* Un montant de 363 000 \$ a été reçu au cours de l'exercice de la Fondation. De ce montant, un total de 92 963 \$ a été remboursé à titre de dépenses de construction de l'exercice courant et une somme de 270 037 \$ à titre de remboursement de dépenses de construction des exercices antérieurs pour lesquelles aucune subvention n'avait été reçue et qui ont été supportées par les Fonds non affectés.

6. Emprunt bancaire

Au cours de l'exercice, l'École s'est vue autoriser une marge de crédit au montant de 1 200 000 \$ dont l'utilisation est réservée au financement des dépenses relatives au projet de construction, portant intérêts au taux préférentiel majoré de 0,5 % et garantie par une hypothèque immobilière de 1^{er} rang sur le bâtiment. L'entente est renouvelable en octobre 2006.

ÉCOLE NATIONALE DE CIRQUE

Notes complémentaires

de l'exercice terminé le 30 juin 2006

7. Subventions reportées

	<u>2006</u>	<u>2005</u>
	\$	\$
Solde au début	-	143 329
Encaissements	22 405	-
Revenus de l'exercice	-	(143 329)
Solde à la fin	22 405	-

Les subventions se rapportent au soutien à la formation professionnelle et au développement de la main-d'oeuvre culturelle ainsi qu'à l'amélioration des standards de formation et de production et l'élaboration de nouveaux programmes de formation et de perfectionnement.

8. Engagement

L'École s'est engagée en vertu de contrats de location-acquisition pour des équipements de bureau. Les loyers futurs s'élèveront à 32 247 \$ et comprennent les paiements suivants pour les prochains exercices :

	\$
2006	10 014
2007	10 014
2008	5 949
2009	5 136
2010	1 134

ÉCOLE NATIONALE DE CIRQUE

Notes complémentaires

de l'exercice terminé le 30 juin 2006

9. Affectations grevant les actifs nets

Le 11 septembre 2000, le conseil d'administration a adopté la proposition de maintenir une réserve composée uniquement de liquidités sous forme de placements et qui ne pourra être affectée au budget de l'École sans une résolution du conseil d'administration. La réserve servira aux fins suivantes :

- a) Développement futur de l'institution
- b) Fonds de roulement
- c) Palliatif d'une baisse subite de clientèle
- d) Améliorations ou réparations au bâtiment

L'École devra maintenir la réserve à une valeur minimale de 100 000 \$. Les intérêts sur les placements et l'excédent des revenus sur les dépenses de l'actif net non affecté seront ajoutés annuellement à la réserve. Toute somme excédant 300 000 \$ sera retournée dans les actifs nets non affectés.

Le 21 novembre 2005, le conseil d'administration a transféré à perpétuité une somme de 150 000 \$ de ses fonds affectés au fonds de dotation de maintien des actifs de la Fondation de l'École nationale de cirque. De son côté, la Fondation de l'École nationale de cirque s'engage à verser à l'École les revenus de placements qui seront générés par son investissement.

10. Instruments financiers

Juste valeur

Les justes valeurs de l'encaisse, des débiteurs, des subventions à recevoir, de l'emprunt bancaire et des créditeurs et charges à payer correspondent approximativement à leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme.

11. Chiffres de l'exercice précédent

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés afin que leur présentation soit conforme à celle adoptée pour l'exercice courant.

ÉCOLE NATIONALE DE CIRQUE
Subventions et contributions
de l'exercice terminé le 30 juin 2006

Annexe

	2006	2005
	\$	\$
Fonctionnement		
Ministère de l'Éducation du Québec	1 081 827	1 008 588
Ministère de la Culture et des Communications du Québec	573 318	573 318
Ministère du Patrimoine canadien	640 000	500 000
Emploi-Québec	4 150	9 436
	2 299 295	2 091 342
Amélioration des standards de formation et de production		
Ministère de la Culture et des Communications du Québec	356 700	356 700
Soutien au développement des organismes au niveau international		
Ministère des Relations internationales du Québec	-	5 225
Ministère de la Culture et des Communications du Québec	19 375	-
	19 375	5 225
	2 675 370	2 453 267

Code d'éthique et de déontologie des administrateurs de l'École nationale de cirque

Préambule

Les présentes règles d'éthique et de déontologie sont adoptées en vertu de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif, L.R.Q., c. M-30, a.3.0.4. Ces dispositions complètent les règles d'éthique et de déontologie déjà prévues aux articles 321 à 330 du Code civil du Québec.

CHAPITRE I

Champ d'application et objet

1. Le présent code s'applique aux administrateurs de l'École nationale de cirque. De plus, la personne qui cesse d'être administrateur est assujettie aux règles prévues au chapitre V.
2. Le présent code a pour objet de préciser les devoirs et obligations des administrateurs dans la gestion des activités et des ressources de l'École nationale de cirque en vue (i) de préserver et de renforcer la transparence relativement à l'utilisation des fonds publics attribués pour cet établissement et (ii) d'assurer la confiance du public dans l'intégrité et l'impartialité de l'administration de l'École nationale de cirque.
3. Dans le présent code, on entend par :
 - a. Administrateur : tout membre du conseil d'administration (ou de ce qui en tient lieu) de l'École nationale de cirque;
 - b. Établissement : l'École nationale de cirque.

CHAPITRE II

Devoirs et obligations

4. L'administrateur doit, dans l'exercice de ses fonctions, respecter les obligations que la loi et les règlements lui imposent et agir dans les limites des fonctions et pouvoirs qui lui sont conférés, avec indépendance, intégrité, prudence et diligence.
Il doit aussi agir avec honnêteté, bonne foi et loyauté dans l'intérêt de l'établissement, des élèves, des parents et des membres du personnel.
5. L'administrateur ne doit pas confondre les biens mis à la disposition de l'établissement avec les siens et ne peut les utiliser à son profit ou au profit de tiers.
6. L'administrateur ne peut utiliser à son profit ou au profit de tiers l'information concernant l'établissement qu'il obtient dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions, à moins qu'il ne soit autorisé à le faire ou qu'il ne résulte de la loi.
7. L'administrateur est tenu à la discrétion sur ce dont il a connaissance concernant l'établissement dans l'exercice ou à

l'occasion de l'exercice de ses fonctions et est tenu, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel de l'information ainsi reçue.

8. L'administrateur ne peut utiliser sa fonction afin d'obtenir pour lui-même ou pour un tiers des services ou avantages auxquels il n'aurait pas le droit.

CHAPITRE III

Conflit d'intérêts

9. L'administrateur doit éviter de se placer dans une situation de conflit entre son intérêt personnel et celui de l'établissement.

Constitue une situation de conflit d'intérêts toute situation réelle, apparente ou potentielle qui est objectivement de nature à compromettre ou susceptible de compromettre l'indépendance et l'impartialité nécessaires à l'exercice de la fonction d'administrateur, ou à l'occasion de laquelle l'administrateur utilise ou cherche à utiliser les attributs de sa fonction pour en retirer un avantage indu ou pour procurer un tel avantage indu à une tierce personne.

10. L'administrateur doit dénoncer par écrit au conseil d'administration tout intérêt direct ou indirect qu'il a dans une entreprise susceptible de le placer dans une situation de conflit d'intérêts, s'abstenir de voter sur toute question concernant cette entreprise et éviter d'influencer la décision s'y rapportant. Il doit en outre se retirer de la séance pour la durée des délibérations et du vote relatif à cette question.

La dénonciation requise au premier alinéa se fait sous forme déterminée par le conseil d'administration lors de la première séance du conseil :

- 1° Suivant le moment où toute personne ayant un tel intérêt devient administrateur;
- 2° Suivant le moment où l'administrateur acquiert un tel intérêt;
- 3° Au cours de laquelle la question est traitée.

11. L'administrateur qui est membre du personnel de l'établissement doit s'abstenir de voter sur toute question portant sur son lien d'emploi, sa rémunération, ses avantages sociaux et ses conditions de travail ou ceux des employés de la catégorie d'employés à laquelle il appartient. Il doit en outre, après avoir eu l'occasion de présenter ses observations, se retirer de la séance pour la durée des délibérations et du vote relatifs à cette question.

Le premier alinéa s'applique pareillement au membre du personnel, sauf le directeur de l'établissement (la directrice, le directeur général), pour toute question portant sur la rémunération, les avantages sociaux et les autres conditions de travail d'autres catégories d'employés.

CHAPITRE IV

Rénumération

12. L'administrateur non membre du personnel de l'établissement ne reçoit, pour l'exercice de ses fonctions, que la seule rémunération établie par le conseil d'administration.

Il ne peut accepter aucun cadeau, marque d'hospitalité ou autre avantage que ceux d'usage et d'une valeur modeste, à moins d'y être autorisé par le conseil d'administration.

Tout autre cadeau, marque d'hospitalité ou avantage reçu doit être retourné au donateur ou à l'établissement.

13. L'administrateur ne peut accepter une offre d'emploi, de services ou de biens par une personne ayant ou cherchant à obtenir un contrat ou tout autre avantage de l'établissement.

Il doit éviter de se laisser influencer par une telle offre.

Il doit en outre divulguer au conseil d'administration une telle offre d'emploi, de services ou de biens.

CHAPITRE V

Cessation des fonctions

14. L'administrateur qui a cessé d'exercer ses fonctions doit remettre à l'établissement les montants d'argent, les documents ou autres objets qu'il a en sa possession et qui appartiennent à l'établissement.

15. L'administrateur qui a cessé d'exercer ses fonctions doit se comporter de façon à ne pas tirer d'avantages indus de ses fonctions antérieures au service de l'établissement.

16. L'administrateur qui a cessé d'exercer ses fonctions ne doit pas divulguer une information confidentielle concernant l'établissement qu'il a obtenue dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions ni donner à quiconque des conseils fondés sur de l'information confidentielle concernant l'établissement.

Il lui est interdit, dans l'année qui suit la fin de ses fonctions, d'agir au nom ou pour le compte d'autrui relativement à une procédure, à une négociation ou à une opération à laquelle l'établissement est parti et sur laquelle il détient de l'information confidentielle.

CHAPITRE VI

Mécanismes d'application

17. Le conseil d'administration institue un comité d'examen formé de trois de ses membres, dont le président du conseil, chargé de faire l'examen ou de faire enquête relativement à toute situation ou allégation de comportement susceptible d'être dérogatoire au présent code.

Lorsque c'est un membre du comité qui est en cause, le conseil d'administration nomme un autre de ses membres pour le remplacer au comité d'examen.

18. Une plainte relative à un comportement dérogatoire au présent code doit être écrite et motivée. Elle doit indiquer sommairement la nature et les circonstances du comportement susceptible d'être dérogatoire au présent code.

La personne que désigne le conseil d'administration reçoit la plainte et en transmet une copie à l'administrateur en cause en l'invitant à lui communiquer, par écrit et dans les 10 jours, ses observations.

19. La plainte accompagnée des observations de l'administrateur en cause, le cas échéant, est transmise au comité d'examen.

20. Dans les 15 jours qui suivent la communication de la plainte et des documents s'y rapportant, le comité rencontre l'administrateur en cause et le plaignant pour arriver à établir si la plainte est fondée ou non.

S'il considère la plainte bien fondée, il transmet ses conclusions motivées au conseil d'administration accompagnées de sa recommandation relativement à la sanction.

S'il la rejette, il transmet copie de ses conclusions motivées au conseil d'administration, au plaignant et à l'administrateur en cause.

21. Dans le cas où le comité considère la plainte bien fondée ou dans le cas où l'administrateur en cause reconnaît que son comportement est dérogatoire au présent code, le conseil d'administration lui impose une sanction.

22. La sanction qui peut être imposée à l'administrateur dont le comportement est dérogatoire au présent code est la réprimande, la suspension ou la déchéance de sa charge d'administrateur.

Le conseil d'administration peut en outre, s'il l'estime opportun, maintenir l'administrateur dans ses fonctions aux conditions qu'il détermine.

23. L'administrateur qui reçoit un avantage découlant d'un manquement à une norme éthique ou de déontologie édictée par le présent code est redevable envers l'établissement de la valeur de l'avantage reçu.

24. Toute sanction imposée à un administrateur doit être écrite et motivée.

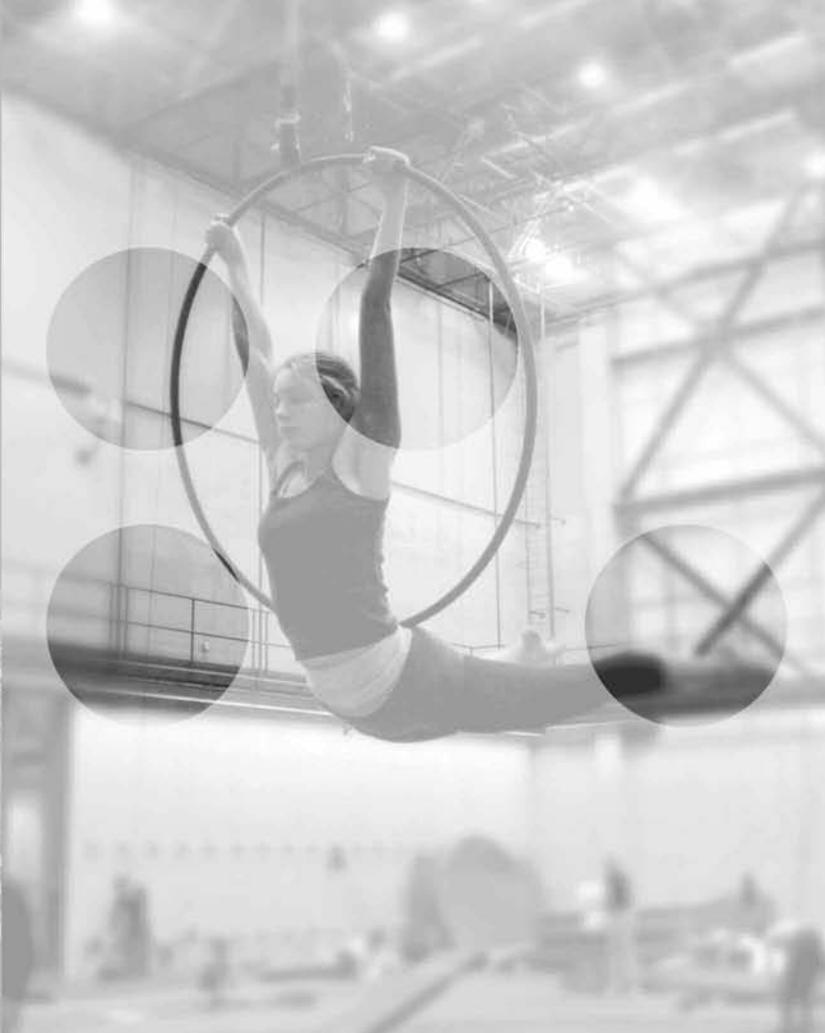
CHAPITRE VII

Dispositions diverses

25. En cas de divergence entre les règles d'éthique et de déontologie prévues par la loi et celles prévues par le présent code, les règles les plus exigeantes s'appliquent.

26. L'administrateur en fonction (le (indiquer la date de l'entrée en vigueur du présent code) doit transmettre au conseil d'administration au plus tard le (mettre la date du 30^e jour qui suit celui de l'entrée en vigueur du présent code) la dénonciation visée à l'article 10 relative aux situations susceptibles de la placer en situation de conflit d'intérêts.

27. Le présent code entre en vigueur le 6 décembre 2005.





RAPPORT DE LA FONDATION DE L'ÉCOLE NATIONALE DE CIRQUE



Fondation de l'École nationale de cirque

Depuis 1993, la Fondation de l'École nationale de cirque, grâce à l'appui de nombreux donateurs au Canada comme à l'étranger, apporte un soutien financier vital à l'École. Elle lui permet de poursuivre l'excellence de sa mission éducative, de réaliser des projets pédagogiques et artistiques innovateurs, de fournir à ses élèves les meilleurs services et d'être accessible aux jeunes de talent de partout au Canada. L'École peut ainsi continuer à contribuer activement au développement des arts du cirque d'ici et à leur rayonnement à travers le monde.



Rapport du président du conseil d'administration de la Fondation

Parce que l'École nationale de cirque est si unique au Canada, parce qu'elle est véritablement internationale et parce qu'elle contribue de manière importante et originale au positionnement de notre métropole, je n'ai pu m'empêcher d'accepter l'offre de présider la Fondation de l'École nationale de cirque en 2002 et de l'engager dès lors à soutenir l'École dans son ambitieux plan de développement.

La soirée-bénéfice que tient la Fondation depuis sa création dans le cadre du spectacle annuel de l'École est non seulement nécessaire pour financer la tenue par l'École d'un exercice pédagogique et artistique essentiel pour les étudiants et pour sa notoriété mais elle joue un rôle fondamental dans la sensibilisation de la communauté à l'excellence de l'École et à son rôle dans la vie culturelle du pays. En juin 2006, la soirée-bénéfice a recueilli des bénéfices nets records de 203 000 \$. Nous le devons aux efforts des administrateurs de l'École et de la Fondation ainsi qu'à ceux des membres de la haute direction du Cirque du Soleil. Précisons que le Cirque du Soleil met aussi au profit de la Fondation son réseau d'affaires dans le cadre de son tournoi de golf annuel.



Que dire des entreprises et leaders issus du monde du cirque comme le Cirque du Soleil et la Fondation Dufresne et Gauthier qui, par leurs dons exceptionnels en début de campagne, ont mis la barre très haute ? Ils ont entraîné bien d'autres professionnels et entreprises de cirque dans leur sillage et ont amené des organisations et des fondations d'autres secteurs d'activité à ne pas hésiter à soutenir l'excellence de l'École. De même, nous saluons la vision des gouvernements du Canada et du Québec qui ont instauré des programmes d'appariement dans le secteur culturel dont la Fondation a pu bénéficier.

Au cours de la dernière année, le conseil d'administration de la Fondation a adopté diverses mesures afin d'assurer aux donateurs et à l'École que les contributions reçues et à recevoir soient gérées avec prudence et transparence. C'est ainsi que la Fondation a notamment créé un fonds de dotation affecté aux bourses aux étudiants dans le besoin et au maintien des actifs immobiliers de l'École. Les fonds sont présentement investis à la Fondation du Grand Montréal dont les stratégies de placement respectent la politique d'investissement et la politique contre les conflits d'intérêts dont s'est dotée notre fondation.

En 2002, la Fondation s'engageait pour la première fois dans une campagne de financement. La raison d'être de cette campagne d'un objectif de 5 millions \$ était de :

- compléter le financement du nouvel édifice et des équipements de l'École et constituer un fonds pour maintenir ses nouveaux actifs immobiliers;
- constituer un fonds de bourses aux étudiants;
- soutenir les projets de développement de l'École, dont le recrutement et le développement des ressources humaines clés que sont les enseignants, l'élaboration de nouveaux programmes de formation et de nouveaux services aux étudiants, et l'élargissement de son action communautaire et nationale.

À la fin de l'exercice financier 2005-2006, la somme des engagements que la Fondation avait conclus dans le cadre de cette campagne totalisait plus de 4,8 millions \$, soit 97 % de l'objectif. Au moment de publier ces lignes, l'objectif a de toute évidence été atteint. D'ors et déjà, je félicite et remercie les deux coprésidents de la campagne, Monique Lefebvre et Daniel Labrecque, qui ont relevé un défi audacieux et qui ont su regrouper et animer une équipe de sollicitateurs bénévoles de tous les horizons. Ces leaders seront d'accord avec moi pour remercier le personnel et les administrateurs de l'École et de la Fondation d'avoir contribué les premiers à la campagne et lui avoir donné ainsi toute sa crédibilité.

En 2005-2006, fidèle aux priorités de son soutien à l'École, la Fondation a versé 175 000 \$ à la production des exercices publics de l'École dont le spectacle annuel. Elle a également alloué une somme de 363 000 \$ afin que l'École poursuive le remboursement de son hypothèque sur l'édifice portant à 1 618 000 \$ la contribution de la Fondation au projet de construction du nouvel édifice. Finalement, la Fondation a octroyé ses premières bourses d'études et a permis à 16 étudiants dans le besoin de poursuivre leurs études à l'École. La Fondation est désormais fière d'assurer l'accès aux études à l'École à tout étudiant motivé et talentueux n'ayant pas les ressources financières suffisantes.

De toute évidence, cette campagne n'aurait pas eu ce résultat retentissant sans l'appui et l'implication des conseils d'administration de la Fondation et de l'École. Je suis très fier d'être associé à toutes ces personnes.

Finalement, je dois souligner l'énergie et la persévérance de Marc Lalonde et de Suzanne Durand qui forment une équipe extraordinaire et des plus professionnelles. Il est difficile de trouver les mots pour décrire tout le respect et toute l'admiration que nous avons pour ces deux personnes.

David McAusland



Campagne de financement 2002-2006

Cabinet de campagne

Coprésidents

Daniel Labrecque
Président et chef de la direction
N.M. ROTHSCHILD & SONS CANADA

Monique Lefebvre
Psychologue, Coaching exécutif et
Administratrice de sociétés

Présidents de division

Robert Blain
Vice-président principal et
chef de la direction financière
CIRQUE DU SOLEIL

James C. Cherry
Président et chef de la direction
AÉROPORTS DE MONTRÉAL

Jacques Duval
Président et chef de la direction
MARKETEL

David McAusland
Vice-président directeur,
Développement d'entreprise
et chef des affaires juridiques
ALCAN

Marcel Messier
Président et chef de la direction
CONNEXIM

Robert C. Nadeau
Directeur général et associé
SPENCER STUART

Membres

Claude C. Bismuth
Associé
ERNST & YOUNG

Carl Gauvreau
Vice-président finances et
chef de la direction financière
FIDUCIE DE REVENU HARTCO

Craig J. Shannon
Directeur général, financement des sociétés
FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE

Comité d'honneur

Micheline Bouchard

Ronald Corey
Administrateur de sociétés

Guy Laliberté
Fondateur
CIRQUE DU SOLEIL

Bernard Lamarre
Président du conseil d'administration
SOCIÉTÉ DU VIEUX-PORT DE MONTRÉAL

Monique F. Leroux
Présidente et chef de la direction
MOUVEMENT DES CAISSES DESJARDINS

Jean-Denis Talon
Président du conseil
AXA CANADA

Samuel Tétreault
Cofondateur et artiste
LES 7 DOIGTS DE LA MAIN

Christian Trudeau
Président et chef de l'exploitation
CENTRIA COMMERCE

Donateurs de la campagne de financement 2002-2006 • 5 000 000 \$ • Merci aux donateurs

1 250 000 \$

Cirque du Soleil

750 000 \$

Fondation Dufresne et Gauthier

400 000 \$ - 749 999 \$

Patrimoine canadien

300 000 \$ - 399 999 \$

Alcan

200 000 \$ - 299 999 \$

Gouvernement du Québec – Programme Placements Culture
Samson Bélair/Deloitte & Touche

100 000 \$ - 199 999 \$

Pascal Jacob
Power Corporation du Canada
Productions du Dragon

75 000 \$ - 99 999 \$

Anonyme
Banque Nationale du Canada
Bell
Cirque Éloize
Microsoft Canada

50 000 \$ - 74 999 \$

Ernst & Young
Fondation J. Armand Bombardier
Groupe Financier Banque TD
IBM Canada
JTI-Macdonald
Daniel Lamarre
Mouvement des caisses Desjardins
Ogilvy Renault
Quebecor

25 000 \$ - 49 999 \$

Emergis
Fondation J.-Louis Lévesque
GlaxoSmithKline
KPMG
N.M. Rothschild & Sons Canada
Rona
Transcontinental

10 000 \$ - 24 999 \$

Aéroports de Montréal
Anonymes (2)
Robert Blain
Bull, Housser & Tupper
Chemin de fer Canadien Pacifique
Employés de l'École nationale de cirque
Famille de Grandpré
Fondation Marc Bourgie
Grand Prix du Canada (GPC)
Luc Martin
David McAusland
Mercer, Consultation en ressources humaines
Gaétan Morency
Pratt & Whitney Canada
Raymond Chabot Grant Thornton
André Simard
Gilles Ste-Croix

5 000 \$ - 9 999 \$

Bruno Duguay
Fondation William & Nancy Turner
Marc Lalonde
Lapointe Magne et associés
Mac's Convenience Stores
Marketel
Michel Noël
Pierre Vézina
Vézina, Dufault

1 000 \$ - 4 999 \$

AXA Canada
Daniela Arendasova
Jocelyn Beaudoin
Alain Blais
Jacques Coté
Yves Dagenais
Jovette Demers
Suzanne Durand
Marc Gagnon
David A. Gilmour
Hyperion Solutions
Marie Langlois
Johanne Larose
Monique Lefebvre
Robert C. Nadeau
Howard Richard
Yves Rocray
Stéphanie Rose
Christophe Rousseau
Martin Saintonge
André St-Jean
Marie-Pier Turgeon
Robert Villeneuve

Décembre 2006

Donateurs de la soirée-bénéfice 2006

Donateurs de 5000 \$ et plus

Cirque du Soleil
Borden Ladner Gervais
Ernst & Young
Hunt Partners
Industries Show Canada
JTI-Macdonald Corp.
Lerners LLP

Donateurs de 2500 \$ et plus

Aéroports de Montréal
Alcan
BI&I
Blake, Cassels & Graydon
Bombardier aéronautique
Caisse centrale Desjardins
Caisse d'économie solidaire Desjardins
Caisse populaire Desjardins de Saint-Michel
CGI
Claude Barry
Cogeco
Deeth Williams Wall
Dessau Soprin
DHL
Exeaire
Farris, Vaughan, Wills & Murphy
Fasken Martineau DuMoulin
Hydro-Québec
Groupe Conseil GSD
Imperial Tobacco Limitée
Irving Mitchell & Associates
JD International
Lectra Canada
Léger Robic Richard s.e.n.c.r.l.
Le Groupe Forzani

Les industries Méta-For
McCarthy Tétrault
Mensi & Rioux
Mercer, Consultation en ressources humaines
Merrill Lynch Canada
Microserv / IBM
Pomerleau
Power Corporation du Canada
PriceWaterhouseCoopers
Rail-Term
Réseau Admission
Rhô
Robert Lepage
Samson Bélair/Deloitte & Touche
Solotech
UBS Valeurs mobilières
Valmont Nadon Excavation
Vézina Dufault
Womble Carlyle Sandridge & Rice

Commanditaires

Musique Plus
Rythme FM
Industries Lassonde
MCI Canada

Partenaires produits

Vincent Lafleur Traiteur
Aéroplan
Imprimerie L'Empreinte
Naya
Sports Experts
Les entreprises Marsolais
La brasserie McAuslan





États financiers de la

**FONDATION DE L'ÉCOLE
NATIONALE DE CIRQUE**

pour l'exercice terminé le 30 juin 2006



KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.
Comptables agréés
Bureau 1500
600, boul. de Maisonneuve Ouest
Montréal (Québec) H3A 0A3

Téléphone (514) 840-2100
Télécopieur (514) 840-2187
Internet www.kpmg.ca

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Aux membres de la Fondation de l'École nationale de cirque

Nous avons vérifié le bilan de la Fondation de l'École nationale de cirque au 30 juin 2006 et les états des résultats et de l'évolution des actifs nets de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Fondation. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

À l'exception de ce qui est mentionné dans le paragraphe ci-dessous, notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Comme c'est le cas dans de nombreux organismes de bienfaisance, la Fondation tire ses revenus de dons pour lesquels il n'est pas possible de vérifier de façon satisfaisante s'ils ont tous été comptabilisés. Par conséquent, notre vérification de ces revenus s'est limitée aux montants comptabilisés dans les livres de la Fondation et nous n'avons pu déterminer si certains redressements auraient dû être apportés aux montants des revenus de dons, de l'excédent des revenus sur les dépenses, de l'actif et des actifs nets.

À notre avis, à l'exception de l'effet des éventuels redressements que nous aurions pu juger nécessaires si nous avions été en mesure de vérifier si les dons mentionnés au paragraphe précédent ont tous été comptabilisés, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Fondation au 30 juin 2006 ainsi que des résultats de ses opérations et de l'évolution de ses actifs nets pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.

Comptables agréés

Montréal, Canada

Le 31 août 2006

FONDATION DE L'ÉCOLE NATIONALE DE CIRQUE

États financiers

Exercice terminé le 30 juin 2006

États financiers

Bilan	1
État des résultats	2
État de l'évolution des actifs nets.....	3
Notes afférentes aux états financiers	4

FONDATION DE L'ÉCOLE NATIONALE DE CIRQUE

Bilan

30 juin 2006, avec chiffres correspondants de 2005

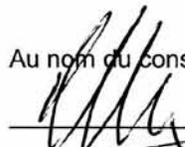
	2006	2005
Actif		
Actif à court terme :		
Encaisse	422 525 \$	229 987 \$
Dépôts à terme 3,15 % (1,95 % en 2005)	152 543	351 705
Débiteurs	102 802	71 285
	<u>677 870</u>	<u>652 977</u>
Placements (note 2)	1 170 898	—
	<u>1 848 768 \$</u>	<u>652 977 \$</u>

Passif et actifs nets

Passif à court terme :		
Dons à payer à l'École nationale de cirque	538 000 \$	490 000 \$
Charges à payer	6 781	7 693
	<u>544 781</u>	<u>497 693</u>
Apports reportés afférents aux charges d'exercices futurs	14 140	—
Actifs nets :		
Actifs nets reçus à titre de dotations (note 3)	1 170 898	21 589
Actifs nets non affectés	118 949	133 695
	<u>1 289 847</u>	<u>155 284</u>
	<u>1 848 768 \$</u>	<u>652 977 \$</u>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil,

 _____, administrateur

 _____, administrateur

FONDATION DE L'ÉCOLE NATIONALE DE CIRQUE

État des résultats

Exercice terminé le 30 juin 2006, avec chiffres correspondants de 2005

	2006	2005
Revenus :		
Campagne de financement	363 904 \$	769 556 \$
Spectacle-bénéfice :		
Billets - avec reçus (84 %) (81 % en 2005)	181 230	151 690
Billets - sans reçus (16 %) (19 % en 2005)	34 520	35 560
Dons avec reçus (100 %)	20 343	27 473
	236 093	214 723
Tournoi de golf	58 000	51 863
Événements corporatifs	—	3 576
Autres revenus	8 823	—
Intérêts	4 589	6 250
	671 409	1 045 968
Dépenses :		
Financement :		
Campagne de financement	137	8 218
Spectacle-bénéfice	33 268	29 993
Tournoi de golf	1 381	—
Exploitation :		
Salaires et avantages sociaux	67 037	69 241
Intérêts de la dette à long terme	—	2 893
Honoraires	6 000	6 000
Frais de bureau	3 106	2 367
Livres et périodiques	1 927	1 473
Frais de représentation	485	468
Frais bancaires	414	608
Perte sur cession d'actif - améliorations locatives	—	2 346
	113 755	123 607
Excédent des revenus sur les dépenses avant dons et bourses	557 654	922 361
Dons - École nationale de cirque	538 000	1 040 000
Bourses pour étudiants	34 400	—
Excédent des dépenses sur les revenus	(14 746)\$	(117 639)\$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

FONDATION DE L'ÉCOLE NATIONALE DE CIRQUE

État de l'évolution des actifs nets

Exercice terminé le 30 juin 2006, avec chiffres correspondants de 2005

	Apports reçus de dotations	Non affectés	2006	2005
Solde au début	21 589 \$	133 695 \$	155 284 \$	272 923 \$
Excédent des dépenses sur les revenus	–	(14 746)	(14 746)	(117 639)
Apports reçus à titre de dotations	1 149 309	–	1 149 309	–
Solde à la fin	1 170 898 \$	118 949 \$	1 289 847 \$	155 284 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

FONDATION DE L'ÉCOLE NATIONALE DE CIRQUE

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 30 juin 2006

Description de l'entreprise :

La Fondation de l'École nationale de cirque a été constituée en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies du Québec et est un organisme de charité au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu. Les fonds de la Fondation doivent être utilisés pour venir en aide à l'École nationale de cirque pour lui permettre de réaliser sa mission et celle de ses composantes et constituantes, et contribuer à l'évolution et au développement des arts du cirque, notamment à la formation professionnelle, à la recherche et à la création. L'École nationale de cirque exerce une certaine influence sur la Fondation puisque le président de l'École siège aux deux conseils d'administration.

1. Principales conventions comptables :

Les états financiers ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada et tiennent compte des principales conventions comptables suivantes :

Constatation des produits :

La Fondation applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré.

Les revenus découlant des collectes de fonds et événements bénéfiques sont constatés à titre de produits lorsque les événements ont lieu.

Fonds de dotations :

Les apports reçus à titre de dotations sont constatés à titre d'augmentations directes des actifs nets. Les intérêts sont présentés comme produits à l'état des revenus et dépenses de l'exercice au cours duquel les bourses d'études connexes prévues sont versées. Les revenus d'intérêts, qui seront utilisés pour des dépenses futures, sont reportés et présentés à titre d'apports reportés afférents aux charges d'exercices futurs.

2. Placements :

Les placements sont constitués en majeure partie (1 030 898 \$) de parts du fonds d'investissement de la Fondation du Grand Montréal et d'espèces (140 000 \$). Seuls les revenus générés par ces placements peuvent être utilisés par la Fondation, puisque tous les donateurs ont exigé que le capital fasse l'objet d'un placement à perpétuité.

FONDATION DE L'ÉCOLE NATIONALE DE CIRQUE

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice terminé le 30 juin 2006

3. Actifs nets reçus à titre de dotations :

Les actifs nets reçus à titre de dotations sont des fonds qui serviront pour les fins spécifiées par les donateurs, notamment pour des bourses d'études aux élèves et pour le maintien des actifs immobiliers de l'École nationale de cirque.

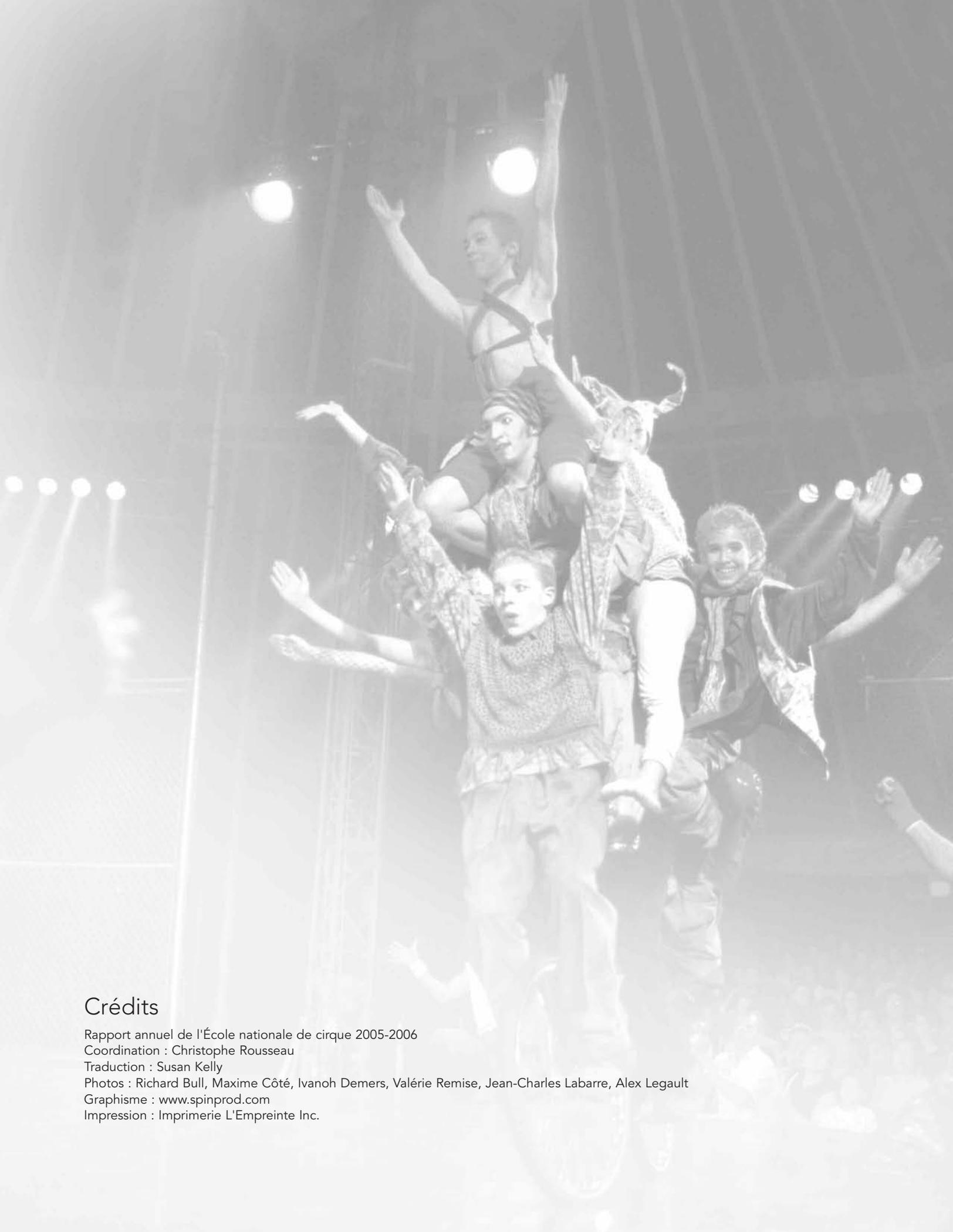
Les actifs nets reçus à titre de dotations pendant l'exercice incluent une contribution de Patrimoine canadien de 415 890 \$ dans le cadre de son Programme de consolidation des arts et du patrimoine canadiens.

4. Flux de trésorerie :

L'état des flux de trésorerie n'est pas présenté, car il n'apporterait pas de renseignements supplémentaires utiles pour la compréhension des mouvements de trésorerie au cours de l'exercice.

5. Chiffres correspondants :

Certains montants se rapportant à des exercices antérieurs ont été reclassés conformément à la présentation des états financiers adoptée pour l'exercice à l'étude.



Crédits

Rapport annuel de l'École nationale de cirque 2005-2006

Coordination : Christophe Rousseau

Traduction : Susan Kelly

Photos : Richard Bull, Maxime Côté, Ivanoh Demers, Valérie Remise, Jean-Charles Labarre, Alex Legault

Graphisme : www.spinprod.com

Impression : Imprimerie L'Empreinte Inc.